

**COMPTE-RENDU DE LA
REUNION DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE DU SOCIAL,
MEDICO SOCIAL ET SANITAIRE
Du Jeudi 21 mars 2024 à 09h00
Salle 1 – Site de Ty Yann**

Personnes présentes :

Claire BOURVEN
Maggy CONAN
Chrystelle CHRISTIEN
Michelle CREACH
Agnès GRONDIN
Amélie JOUIN
Jacques LE BORGNE
Benoît QUEMENER
Virginie KERBRAT
David GUEGUEN
Julien JEGO
Estelle RIBEREAU
Mathilde OLAYA

**Questions CGT
Questions transversales**

1. Il est récurrent que des CDD travaillent sans contrat sur tous les sites et secteurs de la Fondation. (Ex : vendredi 8 mars au SMR Pédiatrie de Ty Yann, 3 CDD présents ce jour n'avaient pas signé de contrat de travail pour la semaine en cours), pouvez-vous expliquer ce dysfonctionnement ?

Réponse Direction :

Le service des ressources humaines veille à ce que les contrats soient rédigés et transmis aux salariés dans les délais imposés par la législation. Des procédures sont mises en place pour éviter tout dysfonctionnement.

Nous invitons les salariés constatant un contrat manquant à se rapprocher de leur responsable de service ou du service des ressources humaines.

2. Pouvez-vous rappeler à l'encadrement que le délai de prévenance pour un changement d'horaire est de 7 jours conformément à notre accord d'entreprise sauf en cas d'urgence (ce qui n'est pas le cas quand c'est une organisation de service) ?

Réponse Direction :

Les dispositions de notre accord d'entreprise relatives au délai de prévenance sont connues de l'encadrement. Les responsables de service mettent tout en œuvre pour les respecter, mais doivent également assurer la continuité des soins et de l'accompagnement.

3. Comment sont définis les repos hebdomadaires et les jours de congés pour les personnes qui travaillent le week-end et qui sont ensuite en CP ?

Réponse Direction :

La pose des congés payés se fait du lundi au samedi. Les salariés ayant travaillé le weekend précédent leurs congés ont bénéficié de repos hebdomadaires durant la semaine.

4. Un salarié de nuit qui vient sur site en journée pour une formation obligatoire peut-il faire un ordre de mission pour les remboursements kilométriques puisque cette formation ne peut pas se faire sur son temps de travail ?

Réponse Direction :

Les formations réalisées sur site ne donnent pas lieu au remboursement des indemnités kilométriques. Le temps de formation est renseigné sur Equitime.

Nous souhaitons à l'avenir développer le e-learning notamment pour les salariés ayant ce type de contraintes.

5. Au 14 mars, nous constatons que les semaines de temps choisis ne sont pas validées. Pourquoi ce décalage avec les CP puisque les demandes se font en même temps ?

Réponse Direction :

Toutes les demandes de temps choisi ont été transmises au service des ressources humaines.

6. Pouvez-vous nous rappeler la règle concernant le temps d'habillage sur les différents services de la Fondation (de jour et de nuit) ?

Réponse Direction :

Les pratiques concernant le temps d'habillage et de déshabillage varient selon les sites. Nous allons étudier les possibilités d'uniformisation de ces temps au sein de la Fondation.

7. Lorsque les cadres de santé sont d'astreintes, ils ont la possibilité de réserver une voiture de la Fondation. Cette mesure est-elle applicable à tous les salariés d'astreinte ?

Réponse Direction :

Le besoin pourra être étudié.

Nous rappelons que les véhicules de service ne doivent être utilisés que lors de trajets lieu de domicile-lieu de travail. Les salariés, y compris sur le temps d'astreinte, ne peuvent vaquer à leurs obligations personnelles avec ces véhicules.

8. Quand allez-vous faire les vérifications et rectifications suite à la prise de CP des salariés en mi-temps thérapeutiques qui n'ont pas eu de régularisation 1/10^{ème} 1/26^{ème} sur les 3 dernières années ?

Réponse Direction :

En cas d'absence dans le cadre d'un mi-temps thérapeutique, la Fondation maintient le salaire du salarié et reçoit le complément de la Caisse Prime d'Assurance Maladie par subrogation. Aussi, lorsque le congé payé est posé sur une période de mi-temps thérapeutique, la valorisation de celui-ci se fait sur un temps plein.

Le temps de travail n'étant pas réduit du fait du maintien de salaire, l'absence pour mi-temps

thérapeutique ne génère donc pas de complément de 10/26ème.

9. Le 13 mars, le Conseil d'État a validé la rétroactivité de l'acquisition des congés payés pendant l'arrêt maladie. Comptez-vous appliquer la rétroactivité ? Si oui, pouvez-vous nous préciser les détails ?

Réponse Direction :

Nous sommes dans l'attente de la promulgation d'une loi.

Si nous étions contraints d'appliquer des régularisations, cela impacterait nos budgets de frais de personnel.

Questions Pôle Sanitaire

10. Qu'est ce qui a justifié le choix d'une psychomotricienne pour assurer le temps supplémentaire de balnéo le jeudi après-midi en pédiatrie sur le site de Ty Yann et non pas un temps d'APA comme assuré les autres jours de la semaine ? Un AS ou AP doit également se détacher de son secteur pour accompagner l'activité en bousculant ses tâches de base, cette situation sera-t-elle pérenne ?

Réponse Direction :

La psychomotricienne comme l'enseignant en activités physiques adaptées ont les compétences pour exercer en balnéothérapie.

Nous avons souhaité augmenter le temps de travail d'un professionnel qui travaillait à 0.10 ETP.

Nous réfléchissons à une autre organisation concernant l'aide-soignant/auxiliaire de puériculture.

11. Peut-on imposer des congés à un CDD rééducateur du site de Ty Yann présent depuis 4 ans en lui disant que ce sont des congés payés alors que ce salarié a des contrats au mois avec un solde de tout compte ?

Réponse Direction :

Dans cette situation précise, il ne s'agit pas de congés payés mais d'une interruption entre deux contrats. L'encadrement veille à ce que chaque salarié bénéficie de périodes de repos, notamment l'été.

12. Qu'est ce qui a justifié la réduction du temps de travail du poste IDE du pool de Ty Yann qui était à l'affichage (0,80 au lieu d'1 ETP) ?

Réponse Direction :

En 2023, environ neuf jours par mois du temps infirmier pool était consacré à du renfort. Cette réorganisation nous a permis de proposer de nouveaux temps en Pédiatrie rapidement.

13. Le sèche-linge professionnel sous garantie de pédiatrie de Ty Yann est en panne depuis le 12 juillet 2023, il y a eu 3 interventions de l'entreprise qui n'ont pas résolu le dysfonctionnement. À ce jour, soit 8 mois plus tard, qu'est-il prévu pour que le service ait un sèche-linge opérationnel ?

Réponse Direction :

Le sèche-linge a bien été réparé et est de nouveau fonctionnel depuis le 25 mars.

14. Suite à la question 24 de la commission des réclamations du 27 février, vous avez répondu qu'un technicien est intervenu le 22 février. Nous vous confirmons que ce n'est pas pour le chauffage qu'il est passé car le technicien en question est venu pour un boîtier.

Réponse Direction :

Nous sommes en attente d'un module qui sera livré dans un délai de quatre semaines.

Questions Pôle Médicosocial

15. La livraison des médicaments sur le site de St Jacques se fait le mercredi. Quand il y a un changement de prescription pour un résident, la livraison se fait à Lannouchen le vendredi soir. L'IDE de St Jacques doit se rendre sur Lannouchen pour récupérer le traitement mais pendant ce temps-là il n'y a plus d'IDE sur le site de St Jacques et de plus certains salariés ne sont pas à l'aise de conduire le fourgon qui est sur place et doivent donc utiliser leur véhicule personnel. Quelle solution pouvez-vous trouver pour que l'IDE ne quitte pas son poste ?

Réponse Direction :

Le médecin coordonnateur intervient désormais le mardi à St Jacques (le mercredi auparavant). Si les prescriptions médicales évoluent elles seront prises en compte pour la livraison du mercredi. Nous pourrions également revoir le contenu de la pharmacie tampon de St Jacques.

16. La direction véhicule que les EHPAD de Lannouchen et St Jacques risquent de perdre des postes si le Pathos n'est pas assez élevé. Cette situation est anxiogène pour les salariés. Pouvez-vous nous préciser quels postes seraient supprimés ?

Réponse Direction :

Nous préparons activement la coupe PATHOS et la coupe GMP sur les EHPAD de la Fondation. Ces coupes vont déterminer la dotation annuelle de nos établissements pour les cinq années à venir. Nous devons impérativement maintenir le même niveau qu'en 2019, à savoir un PMP à 280, un GMP à 852.

Nous souhaitons bien entendu maintenir nos effectifs au niveau actuel et pour réussir l'engagement de tous les professionnels est attendu, notamment au niveau des transmissions ciblées.

17. Où ont été distribués les différents ordinateurs prévus pour le Pathos ?

Réponse Direction :

L'infirmière détachée pour préparer la coupe PATHOS a assuré la distribution du matériel. Les ordinateurs sont installés sur les chariots de soins infirmiers des unités Glénan, Ouessant, Belle Ile et Fréhel.

Nous sommes en attente de matériels pour les unités Molène, Bréhat et St Jacques.

18. Depuis plusieurs semaines, des remontées d'égout se font sentir à Lannouchen à des endroits différents. Avez-vous trouvé la source du problème ?

Réponse Direction :

Une fuite a été identifiée au niveau du vide sanitaire. Nous avons sollicité un prestataire qui est intervenu le 12 mars dernier.

Questions Pôle Ressources

19. Il y a plusieurs mois, vous nous avez dit que les chauffeurs remplaçants allaient effectuer la visite obligatoire pour le transport des patients conformément à l'article [Article R221-10](#) du code de la route. Cette visite a-t-elle été passée pour chaque remplaçant ?

Réponse Direction :

Nous veillons à ce que toutes les visites médicales soient programmées pour les salariés, y compris les visites « transport ».

Questions SUD
Questions transversales

20. Sous quel intitulé est identifié la prime exceptionnelle de solidarité sur le bulletin de salaire ? Pourriez-vous nous dire qui les salariés doivent contacter s'ils estiment que cette prime a été oubliée ?

Réponse Direction :

En 2023, l'indemnité de solidarité exceptionnelle (ISE) était identifiée « Heures supplémentaires 25 % » sur les bulletins de salaire. Depuis le début de l'année, pour une meilleure lisibilité, cette indemnité est identifiée « Heures supplémentaires 25% Prime ISE ». L'indemnité de solidarité exceptionnelle est versée avec un mois de décalage. Les salariés sont invités à solliciter leur responsable de service, qui fera le lien avec le service des ressources humaines si besoin.

21. Lorsqu'une journée de formation dure 8 h ou plus et que la journée de travail effective est de 7 heures ? Quelle est la valorisation horaire positionnée sur Equitime ? A l'inverse quand une journée de formation dure 8 h mais que le salarié devait effectuer 6 h 30 de travail effectif, quelle est la valorisation horaire Equitime ?

Réponse Direction :

Les temps de formation sont identifiés par le code P sur Equitime. Il convient d'indiquer sur les plannings les horaires réellement réalisés lors de la formation, s'agissant généralement de journées de 7 heures.

22. Est-il prévu de créer un vestiaire supplémentaire bâtiment 6/9 ? Avec l'arrivée des salariés de St Luc, il risque de ne pas avoir assez de places dans les vestiaires déjà existants.

Réponse Direction :

Un vestiaire supplémentaire n'est pas prévu, un travail de redistribution des locaux sera réalisé au sous-sol du bâtiment 3.

23. La pose de RRS sur des WE travaillés est-elle possible ? Notamment sur la période estivale ?

Réponse Direction :

Les salariés peuvent exprimer leurs souhaits de repos de roulement, qui seront validés ou non par l'encadrement en fonction de la continuité des soins et de l'accompagnement.

24. Il y a eu plusieurs pannes sur le logiciel « sillage » ces dernières semaines. De plus, plusieurs salariés signalent que le logiciel est ralenti depuis la dernière mise à jour. Une solution est-elle envisagée pour résoudre ce problème ?

Réponse Direction :

Des pannes disques des serveurs centraux de la Fondation ont engendré de nombreux ralentissements. Trois disques ont été hors service dans une période très courte. Le mécanisme de remplacement a imposé une reconstruction et a également occasionné des latences.

Concernant Sillage, nous avons signalé à l'éditeur ces ralentissements et attendons ses pistes d'amélioration.

25. La pose de congés payés et de temps choisis est-elle validée dans chaque service ?

Réponse Direction :

Toutes les demandes ont été transmises au service des ressources humaines.

26. Il y a encore un nid de poule sur la route à l'entrée du site de Perharidy, cela est dangereux. Est-ce possible de le reboucher ?

Réponse Direction : M MORIN

La route d'accès au site de Perharidy appartient aux communes de Roscoff et Santec. Nous réalisons les demandes de rebouchage à chaque apparition mais leurs délais d'intervention peuvent varier. Le « nid de poule » est aujourd'hui rebouché.

Questions pôle sanitaire

27. Pourriez vous nous dire combien d'infirmière sont formées pour le service de dialyse sur la fondation ? Comptez-vous en former d'autres ?

Réponse Direction :

Treize infirmiers en contrats à durée indéterminée sont formés à l'Hémodialyse. Nous formons des infirmiers chaque année, la dernière formation date de la fin d'année 2023.

28. Serait-il possible de fournir des imperméables à l'équipe du SSNA pour le transfert des patients ?

Réponse Direction :

Deux imperméables sont à la disposition de l'équipe, nous en fournirons d'autres si cela est nécessaire.

29. Les salariés de St Luc, vont-ils récupérer définitivement leur salle repas ?

Réponse Direction :

La salle de pause est disponible depuis début mars.

30. Peut-on rajouter une seconde machine à laver dans le service de neurologie ?

Réponse Direction :

Ce besoin n'a pas été identifié par l'encadrement et le service n'a pas l'espace nécessaire pour une seconde machine.

Éric ESNAULT,
Directeur des Ressources Humaines



La prochaine réunion de la Commission des Réclamations aura lieu le :
Le mardi 23 avril 2024 à 09h00 – Salle du conseil Site de Saint Vincent Lannouchen
Les questions sont à transmettre à Monsieur Eric ESNAULT (eric.esnault@ildys.org)
Avant le jeudi 18 avril 2024 à 12h00